



- 01-TEMPS
- SENS
- **HANDICAP**
- 03-SOCIÉTÉ
- SOCIÉTÉ
- **NORME**
- 03-SOCIÉTÉ
- **SOCIÉTÉ**



- 01-TEMPS
- SENS
- **HANDICAP**
- 03-SOCIÉTÉ
- SOCIÉTÉ
- **NORME**
- 03-SOCIÉTÉ
- **SOCIÉTÉ**



- 01-TEMPS
- SENS
- **HANDICAP**
- 03-SOCIÉTÉ
- SOCIÉTÉ
- **NORME**
- 03-SOCIÉTÉ
- **SOCIÉTÉ**



- 01-TEMPS
- SENS
- **HANDICAP**
- 03-SOCIÉTÉ
- SOCIÉTÉ
- **NORME**
- 03-SOCIÉTÉ
- **SOCIÉTÉ**



Neurodiversité, le droit à la différence...

La relation au handicap peut-elle devenir un critère pour évaluer l'évolution de nos sociétés, leur capacité à respecter les différences et à s'enrichir de leur pluralité ? Le concept de neurodiversité, introduit en 1998 et célébré chaque 30 septembre, s'inscrit précisément dans cette réflexion. Il affirme le droit à la différence et reconnaît la variabilité neurologique de l'espèce humaine, en particulier à travers le regard porté sur l'autisme et les réalités dites neurodivergentes ou neuroatypiques. Il interroge ainsi la notion même de norme et les cadres sociaux qui la produisent. Cette approche invite plus largement à repenser le handicap, visible ou invisible, et la manière dont les sociétés l'ont considéré, entre exclusion, peur et reconnaissance progressive. Elle rend aussi hommage à celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour la dignité et l'inclusion : artistes, militants, acteurs de terrain qui transforment concrètement les regards et les pratiques. Étendre notre regard, déplacer nos certitudes, reconnaître la valeur de chaque singularité : la question demeure moins de savoir si cela est possible que de savoir si nous le voulons réellement. Et si l'on commençait par questionner notre indéfinition du « handicap » ?



Neurodiversité, le droit à la différence...

La relation au handicap peut-elle devenir un critère pour évaluer l'évolution de nos sociétés, leur capacité à respecter les différences et à s'enrichir de leur pluralité ? Le concept de neurodiversité, introduit en 1998 et célébré chaque 30 septembre, s'inscrit précisément dans cette réflexion. Il affirme le droit à la différence et reconnaît la variabilité neurologique de l'espèce humaine, en particulier à travers le regard porté sur l'autisme et les réalités dites neurodivergentes ou neuroatypiques. Il interroge ainsi la notion même de norme et les cadres sociaux qui la produisent. Cette approche invite plus largement à repenser le handicap, visible ou invisible, et la manière dont les sociétés l'ont considéré, entre exclusion, peur et reconnaissance progressive. Elle rend aussi hommage à celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour la dignité et l'inclusion : artistes, militants, acteurs de terrain qui transforment concrètement les regards et les pratiques. Étendre notre regard, déplacer nos certitudes, reconnaître la valeur de chaque singularité : la question demeure moins de savoir si cela est possible que de savoir si nous le voulons réellement. Et si l'on commençait par questionner notre indéfinition du « handicap » ?



Neurodiversité, le droit à la différence...

La relation au handicap peut-elle devenir un critère pour évaluer l'évolution de nos sociétés, leur capacité à respecter les différences et à s'enrichir de leur pluralité ? Le concept de neurodiversité, introduit en 1998 et célébré chaque 30 septembre, s'inscrit précisément dans cette réflexion. Il affirme le droit à la différence et reconnaît la variabilité neurologique de l'espèce humaine, en particulier à travers le regard porté sur l'autisme et les réalités dites neurodivergentes ou neuroatypiques. Il interroge ainsi la notion même de norme et les cadres sociaux qui la produisent. Cette approche invite plus largement à repenser le handicap, visible ou invisible, et la manière dont les sociétés l'ont considéré, entre exclusion, peur et reconnaissance progressive. Elle rend aussi hommage à celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour la dignité et l'inclusion : artistes, militants, acteurs de terrain qui transforment concrètement les regards et les pratiques. Étendre notre regard, déplacer nos certitudes, reconnaître la valeur de chaque singularité : la question demeure moins de savoir si cela est possible que de savoir si nous le voulons réellement. Et si l'on commençait par questionner notre indéfinition du « handicap » ?



Neurodiversité, le droit à la différence...

La relation au handicap peut-elle devenir un critère pour évaluer l'évolution de nos sociétés, leur capacité à respecter les différences et à s'enrichir de leur pluralité ? Le concept de neurodiversité, introduit en 1998 et célébré chaque 30 septembre, s'inscrit précisément dans cette réflexion. Il affirme le droit à la différence et reconnaît la variabilité neurologique de l'espèce humaine, en particulier à travers le regard porté sur l'autisme et les réalités dites neurodivergentes ou neuroatypiques. Il interroge ainsi la notion même de norme et les cadres sociaux qui la produisent. Cette approche invite plus largement à repenser le handicap, visible ou invisible, et la manière dont les sociétés l'ont considéré, entre exclusion, peur et reconnaissance progressive. Elle rend aussi hommage à celles et ceux qui œuvrent sans relâche pour la dignité et l'inclusion : artistes, militants, acteurs de terrain qui transforment concrètement les regards et les pratiques. Étendre notre regard, déplacer nos certitudes, reconnaître la valeur de chaque singularité : la question demeure moins de savoir si cela est possible que de savoir si nous le voulons réellement. Et si l'on commençait par questionner notre indéfinition du « handicap » ?

